

## Séance du 21 mars 2023

L'an 2023, le 21 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Claire Van Schaik, Philippe Chevalier, Sonia Surblé, Gérard Thomas, Jean-Marie Glon,

Excusés : Danièle Chartrain (pouvoir à Gérard Thomas), Michel Cormier (pouvoir à Michel Picault), Guy Daguéné,

Absent : Jérôme Jousselin

A été nommé secrétaire de séance : Michel Picault

### **1- Délibération n° D10 2023 – Annulation location salle polyvalente : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** que, comme le prévoit le règlement pour la location de la salle polyvalente, l'acompte ne sera pas remboursé,
- **Décide** que l'acompte pourra être reporté pour une prochaine location de la salle polyvalente à une date ultérieure, dans la limite de 18 mois à compter de cette décision.
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

### **2- Délibération n° D11 2023 – Attribution des subventions aux associations : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux organismes et associations suivants :

Fondation du Patrimoine	75 €
Association pour le Don du Sang	50 €
FSE Collège G. Desnos (10 € par élève)	260 €
MFR-CFA Bernay-en-Champagne	10 €
Comice agricole	40 €
APE Ecole Georges Charpak	250 €
ASVPA	150 €
Comité des Fêtes et Union sportive avezéenne	150 € + 100 € inter-école
Ami Chemin d'Avezé	150 €

- **Décide** d'accorder la gratuité sur la redevance annuelle forfaitaire de 150,00 € TTC pour la location de la salle polyvalente à l'association des Tapissiers d'Avezé,

### **3- Délibération n° D12 2023 – Demande de subvention Fonds vert – Projet de remplacement de l'éclairage public en leds : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de remplacement de l'éclairage public en leds,
- **Décide** de solliciter le concours de l'Etat pour le Fonds vert – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public,
- **Précise** qu'une demande de DETR/DSIL a déjà été déposée pour ce projet,
- **Demande** à ce que le Fonds vert soit priorisé sur la demande de DETR/DSIL,
- **Arrête** les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT en €
Fonds vert	14 880,22 €
Plan de relance départemental	20 000,00 €
Part restant à la commune	8 720,06 €
TOTAL	43 600,28 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande au titre du Fonds vert – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public,
- **Atteste** que le projet sera inscrit au budget de l'année 2023,
- **Atteste** de l'inscription du projet en section d'investissement,
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

### **4- Délibération n° D13 2023 – Renouvellement du bail du salon de coiffure : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le renouvellement du bail commercial du salon de coiffure entre la commune d'Avezé et Mme

DEBRAY Nathalie, pour une durée de neuf ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2032, dans les mêmes conditions,

- **Retient** l'étude de Maître Alix-Chapdelaine, notaire à la Ferté-Bernard pour établir le bail,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail commercial et tous les documents s'y rapportant.

#### **5- Délibération n° D14 2023 – Vente d'une bande de terrain communal Parcelle AB 507 Lotissement de Jault : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise**, après réalisation d'un bornage, la vente de la bande de terrain de la parcelle cadastrée n° AB507 au bénéfice de M. et Mme Husson, aux conditions suivantes :
  - Le prix de cession est fixé à 20,00 € au m<sup>2</sup>,
  - Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
  - Les frais de géomètre et de bornage de la nouvelle parcelle seront supportés par l'acquéreur,
  - La vente est autorisée sous réserve de l'absence de réseaux enterrés sur ladite bande de terrain communal.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

#### **6- Délibération n° D15 2023 – Demande de concession au cimetière communal : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter la demande de concession de M. et Mme Lerouge Denis demeurant à Ceton,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour mettre en place cette décision.

#### **7- Délibération n° D16 2023 – Devis lave-vaisselle du restaurant scolaire : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'opter pour un lave-vaisselle avec adoucisseur,
- **retient** le devis de la société Axima Réfrigération pour un montant de 2 310,00 € HT, soit 2 772,00 € TTC,
- **dit que** la dépense sera inscrite au budget primitif 2023 de la commune en section d'investissement,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.

#### **8- Délibération n° D17 2023 – Devis lot n°3 travaux de remplacement de la chaudière fuel du groupe scolaire et de la mairie par des pompes à chaleur : menuiseries : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **retient** le devis de l'entreprise Qwenty Consulting – LG2R pour un montant de 4 128,00 € HT, soit 4 953,60 € TTC pour les menuiseries intérieures,
- **retient** le devis de l'entreprise Qwenty Consulting – LG2R pour un montant de 7 970,00 € HT, soit 9 564,00 € TTC pour les menuiseries extérieures,
- **dit que** les dépenses seront inscrites au budget primitif 2023 de la commune en section d'investissement,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.

### **DIVERS**

- **Groupement de commande marché d'assurances** : La communauté de communes de l'Huisne Sarthoise propose de constituer un groupement de commande en vue de passer un marché d'assurances. Le Conseil municipal donne son accord pour y adhérer.

- **Résiliation du bail commercial entre la commune et M. et Mme Barré** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. et Mme Barré ont envoyé leur courrier de résiliation de bail au 30 novembre 2023.

- **Amendes de police** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune peut solliciter l'aide des amendes de police pour le projet de radar pédagogique pour faire ralentir les usagers de la route en agglomération.

- **Plan communal de sauvegarde** : Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du courrier de la Préfecture de la Sarthe notifiant l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde dans un délai de deux ans.

- **Travaux rond-point de la RD323** : Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Conseil départemental de la Sarthe envisageant de programmer le renouvellement de la couche de surface par un tapis en enrobé sur le giratoire de la RD 323.

- **Visite du député, M. Grelier** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. Grelier est venu en mairie le 10 mars 2023 à sa demande pour discuter de l'enquête sur le plan de prévention bruit de la RD 323. M. Grelier a également rencontré les parents d'élèves inquiets suite à l'absence du maître depuis début janvier 2023.

- **Lotissement la Métairie 3** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'appel d'offres sera lancé la semaine du 11 avril 2023, date à laquelle le dossier de la loi de l'eau sera tacite si aucune prescription reçue.

- **Circuit cycliste du Tour de l'Huisne Sarthoise** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la course cycliste du Tour de l'Huisne sarthoise se déroulera le dimanche 4 juin 2023 et passera par Avezé et précise que pour sécuriser la course il est demandé à la commune d'Avezé de trouver 9 signaleurs. Monsieur le Maire ajoute que le même jour il y a la brocante organisée par le Comité des Fêtes d'Avezé et qu'une rencontre est prévue le mercredi 22 mars 2023 avec le VSF cyclisme, le Comité des Fêtes d'Avezé et la mairie pour définir la sécurité lors du passage de la course.

- **Demande de M. Christophe TERTRE** : M. Christophe Tertre soulève le problème du local à poubelles de l'école dans lequel sont stockés également les jeux pour le temps de la pause méridienne. Il rappelle une solution envisagée qui est de séparer le local à poubelles du local de rangement. Le Conseil municipal réfléchit sur la solution qui peut être apportée.